



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

**Dispositif de médiation sur le parc privé social et très social -
Convention avec le PACT ARIM**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoint :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060419

AMERU

**Dispositif de médiation sur le parc privé social et très social -
Convention avec le PACT ARIM**

Monsieur Rémy LANDAIS, Conseiller Municipal Dél. Adj. Quartier, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le PACT ARIM des Deux-Sèvres a repris une partie de l'activité antérieurement assurée par le Service Logements concernant la gestion locative des logements "sociaux" et "très sociaux" du parc privé. Cette activité est gérée sous forme de mandat de gestion pour le compte de propriétaires privés. Le PACT ARIM des Deux-Sèvres se rémunère pour la gestion comptable et financière par une redevance.

Une participation complémentaire de la Ville de Niort est nécessaire pour que le PACT ARIM des Deux-Sèvres assure sa mission de suivi, d'accompagnement et d'assistance aux locataires, qui sont pour la plupart d'entre eux, en grande difficulté sociale.

La première convention qui encadrait les conditions d'exercice de cette activité a été signée pour la période du 1^{er} novembre 2004 au 31 octobre 2005.

Sur la base du bilan d'activité de cette première convention et du bilan intermédiaire rendu en juillet 2006, il vous est proposé de reconduire la convention pour une durée de deux ans avec une date de prise d'effet au 1^{er} novembre 2005 et selon les conditions suivantes :

- Rémunération du PACT ARIM de 313 € par suivi, avec réévaluation annuelle en fonction de l'indice des prix à la consommation,
- Convention signée sur la base de 65 suivis,
- Révision annuelle en fonction du nombre de suivis réels,
- Présentation d'un bilan annuel.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou le Conseiller Municipal délégué à signer la convention avec le PACT ARIM des Deux Sèvres;
- Imputer la dépense sur le budget 2006, Chapitre 65, Compte nature 6558, Fonction 8200.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	13

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Rémy LANDAIS

[Ordre du jour](#)